



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 6 décembre
2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

ABSENT : VERDUZIER Jean-Bernard

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°155

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE CB N°141 AU LIEU-DIT LES MADROLLES

Il est rappelé que la Commune est déjà propriétaire ou est en train d'acquérir plusieurs parcelles dans le secteur des Madrolles constituant une réserve foncière pour y développer de nouveaux projets, comme du maraîchage afin de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire.

Afin de compléter son emprise foncière et pour constituer un ensemble d'un seul tenant, la Commune a souhaité acquérir la parcelle cadastrée CB n°141, d'une superficie de 664 m², appartenant aux consorts CHAUSSONNAUD.

Les consorts CHAUSSONNAUD sont ;

- M. Pierrick CHAUSSONNAUD
- M. Gwénaél CHAUSSONNAUD
- Mme Jeanne CHAUSSONNAUD
- Mme Jeanne SCHWEIG

Un accord a été trouvé avec les consorts CHAUSSONNAUD pour un montant de 664€.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CB n°141, d'une superficie de 664 m² au prix de 1 €/m², soit 664€, étant entendu que l'ensemble des frais notariés et annexes restent à la charge de la Commune.**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'accord des consorts CHAUSSONNAUD donné par deux courriers reçus en mairie le 28 novembre 2023 et le 30 novembre 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour constituer une réserve foncière pour y développer de nouveaux projets,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée CB n°141, d'une superficie de 664 m² pour un montant de 664€, soit 1€/m² auprès des consorts CHAUSSONNAUD (M. Pierrick CHAUSSONNAUD, M. Gwénaél CHAUSSONNAUD, Mme Jeanne CHAUSSONNAUD, Mme Jeanne SCHWEIG);
- **autorise** M. le Maire à signer tous documents et tous actes afférents à cette opération. L'acte authentique sera rédigé en l'étude de Maître MULLER, notaire à Châtelleraut.

VOTE

**22 voix "Pour"
6 abstentions**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 18 DEC. 2023

